



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Infos Ligue

**

Comment régler les arbitres officiels

**

Challenge Dynamique

Procès-verbaux

Commissions

CDPME

**

Football à Effectif Réduit

**

Futsal/Football Diversifié

**

Organisation des Championnats & Coupes

**

Statuts & Règlement

**

Calendriers

Annexes

Tous en bleu pour l'USCL

**

Formation CFI en 4 étapes

**

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline

+

Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

RECHERCHE TERRAINS

FINALES COUPES VDM SENIORS + SENIORS FEMINIENS

Samedi 14 Juin 2025 matchs à 18h & 20h30

Critères requis :

-1 TERRAIN HERBE + TRIBUNE

-ECLAIRAGE

-6 VESTIAIRES

-1 GRAND PARKING



Le cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision + une visite des lieux et une réunion avec le District seront en amont de l'évènement pour discuter des modalités.

Candidature à envoyer à : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr



COMPTE CLUB

Retrouvez la PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVÉ N° 4 - (Comptes arrêtés à la date du 09 JANVIER 2025) :

Sur le Site du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL, tout en bas cliquez sur :

1. FOOTCLUBS
2. ORGANISATION (dans le menu)
3. EDITIONS et EXTRACTION (puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant : DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (8006) puis VALIDER
4. CLIQUEZ sur l'ICONE (en haut à gauche): « TRAVAUX DEMANDES »
5. SELECTIONNEZ « RELEVÉ N° 4 » (pour imprimer le « coupon » à joindre à votre règlement)

Mode de règlement :

1. VIREMENT : sur compte BRED = IBAN : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906 Code BIC : BREDFRPPXXX (*)
2. CHEQUE : à l'ordre du District du Val de Marne de Football (*)
3. ESPECES : à nos guichets aux horaires d'ouverture Lundi = 14h00/18h00 Mardi = 09h00 / 18h00 Mercredi & Jeudi = 09h00 / 17h30 Vendredi = 09h00 / 17h00 Fermeture à l'heure du déjeuner de 13h à 13h45

(*) Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation du club + RELEVÉ N°4 sur l'ordre de virement ou au dos du chèque.

Attention ! Votre règlement devra nous parvenir au plus tard le VENDREDI 31 JANVIER 2025

INFO CLUB / Demande de Changement via FOOTCLUB

Nous sollicitons les clubs de bien vouloir répondre dans un délai de 72H avant la rencontre au demande de changements (même si la réponse est négative).

Ce qui permettra au « club demandeur » de trouver une solution afin que la rencontre se joue dans de bonnes conditions.



-COMPTANT SUR VOTRE FAIR-PLAY-

Edition N° 699 du Jeudi 23 Janvier 2025

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

*Documents & * Procès-Verbaux

RESULTAT 1^{er} Tour Fédéral « Coupe Nationale Futsal »

Date	Equipes	Résultat
18/01/2025	Champigny Cf 1 - Vsg Futsal 1	5 - 4

En route pour les 16^{èmes} de Finale !!



FAIR PLAY 2024 /2025



Arrêté au 21/11/2024 sous réserve des décisions en cours

DIVISION 2 A	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 A	POINTS	RETRAIT
COM ARCUEIL	9		BANN ZAMMI	3	
CRETEIL AC	3		BRY FC	7	
BOISSY FC	10		CAUDACIENNE ES	3	
CHEVILLY LARUE ELAN	4		CHARENTON CAP	1	
FONTENAY SOUS BOIS	9		LIMEIL BREVANNES AJ	4	
ASF LE PERREUX	9		PHARE ZARZISSIEN	1	
L HAY LES ROSES CA	4		SANTENY SSL	6	
MAROLLES FC	9		VILLENEUVE AFC	8	
ORMESSON US	6		VITRY ES	7	
THIAIS FC	10				
VILLENEUVE ABLON US	14				
VILLENEUVE AFC	7				
VITRY ES	13				
DIVISION 2 B	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 B	POINTS	RETRAIT
BONNEUIL CS	8		AS ZENAGA DE FIGUIG	8	
BRY FC	12		CRETEIL AC	8	
CHAMPIGNY FC	8		CACHAN COC	4	
GENTILLY AC	15		MOLDAVIE FC	5	
KREMLIN BICETRE CSA	10		VITRY FC 94 ACADEMIE	7	
LIMEIL BREVANNES AJ	11		ST MANDE FC	5	
NOGENT FC	17		IVRY US	4	
RUNGIS US	14		VAL DE FONTENAY	5	
VGA ST MAUR	24		VALENTON FA	9	
SUCY FC	6				
VILLIERS ES	15				
VITRY CA	10				

20.6 – TERRAIN IMPRATICABLE

20.6.1

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion **doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES**, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District du Val de Marne de Football peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article.



le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Etant toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

Dans une telle situation, seuls les frais de déplacement sont dus à l'arbitre.

20.6.2 - Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain doit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 - Dans tous les cas énoncés ci-dessus, **la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.**

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut :

-Pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile.

-Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date ou lors du tour suivant.

Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE LA LISTE DES MATCHS

INSTALLATION DE LA FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbd6d7d8cc4dc9a.pdf>

INFO CLUB

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doubleton des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doubleton pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

ATTESTATION D'AFFILIATION

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.ffv.fr

PLANNING DES PARUTIONS

JOURNAL E-FOOT 94 2024/2025

JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	6	13	20	27	
AVRIL	3	10	17	24	
MAI	1 (férié)	8 (férié)	15	22	29 (férié)
JUIN	5	12	19	26	
JUILLET	3	17	24		
			(Spécial Calendriers)		

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Article 11 – Les Obligations (NOUVEAU)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux. Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS : 2 équipes

- JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

- **D3**
 - SENIORS : 1 équipe
 - Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.
- **D4**
 - SENIORS : 1 équipe
 - Pas d'obligation.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS

20^{ème} édition du Tournoi Fébus qui se tiendra les 21 et 22 juin 2025

📍 Complexe sportif Jean SURRE, 09000 Foix
 Contact : 📞 06 29 12 65 06 ou 06 13 62 59 50

Le FC JARD S/MER organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2025,

La 4^{ème} édition de la Yellow' Cup ! Ce tournoi International U12-U13 aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer ; 4 terrains foot à 8.

Contact : 06.11.49.77.73 ou q.rambaud.fcja@gmail.com

US AIGREFEUILLE organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2025,

La 3^{ème} édition CUP 2025 U6 F à U10 F & U13 F à Seniors F

Contact : 06.65669421 ou yohannusaigrefeuillefoot@gmail.com

US BOMPAS organise son Tournoi National U10 à U15 les 7 Juin & 8 Juin 2025

📍 Arrièges

Contact : 📞 01.49.87.58.53



COMMENT REGLER LES ARBITRES OFFICIELS ? **SAISON 2024 & 2025**



PROCESS :

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat.**

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

<ul style="list-style-type: none">• Seniors D1, D2, D3• Féminins D1• U18 D1• U16 D1	<ul style="list-style-type: none">• U15 D1• U14 D1• CDM D1• FUTSAL D1 et D2
--	--

SAUF

Ce dispositif ne concerne pas les matchs
de « COUPES 94 » et « DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS »
Les clubs doivent régler directement le ou les Arbitre(s) le jour de la rencontre par chèque
ou espèces.

POUR LES CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du **20 Septembre 2024**, (le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai - soit au total 9 prélèvements)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

POUR LES ARBITRES :

Le 1^{er} virement sera effectué aux alentours du 25 Octobre 2024 (puis tous les 25 de chaque mois)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

Attention !! vérifier la FMI et remonter toutes absences des arbitres
la semaine qui suit avant le jeudi 12h00

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre officiel & le Club recevant.
Chaque partie conservera un exemplaire comme justificatif.

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE – 2024 / 2025

CHALLENGE JEAN –JACQUES COMBAL

Objectifs :

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.
Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION

Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives,....

Fin de saison: 60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10 Moins de 50=0

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réalisations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay
CR action + Photos

Fin de saison: 2 actions = 20 1 action = 10 0 action = 0

FORMATION

Nombre de modules réalisés par club

Suivi CFI = 2 pts

Certification = 4 pts

Réussite certification = Plus 2 pts

Formation hors district VDM = Attestation

Nombre de pts obtenus = Nbre de pts attribués (Maxi 35 pts)

Ex. 9 éducateurs en formation (18 pts) –

4 certifications (16 pts) dont 2 réussies (4 pts) = 38 pts

DONC : 35 pts

DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus

Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 10

Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0

DIAGNOSTIC LABEL

Remplissage du diagnostic label sur Footclubs

Fin de saison: Réalisé = 5 Non réalisé = 0

Récompenses : 10 clubs

Les 5 premiers =

Malle pédagogique : 600 euros

Du 6 ème au 10 ème =

Malle pédagogique : 300 euros

Si 100 Pts / 100= Dotation X2 = 1200 euros

Le critère « FORMATION »

départagera les éventuels ex-aequo

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE 2024 - 2025 Challenge Jean Jacques Combal	Challenge Club Foot animation	Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +	Diagnostic Label	Actions PEF	Formation Dirigeants et animateurs	TOTAL POINTS Maxi 100
CLASSEMENT A FIN DECEMBRE	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS Maxi 35 pts	
CA VITRY94.2	30	10	0	0	14	54
JOINVILLE R.C.	30	10	0	0	12	52
VAL DE FONTENAY AS	30	10	0	0	10	50
NOGENT S/MARNE F.C.	30	10	5	0	4	49
BOISSY F.C.	30	10	5	0	2	47
CRETEIL LUSITANOS F. US	30	10	5	0	2	47
THIAIS F.C.	30	10	0	0	6	46
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	30	10	0	0	6	46
VINCENNOIS C.O.	30	10	0	0	6	46
BRY F.C.	30	10	5	0	0	45
RUNGIS U.S.	30	10	5	0	0	45
MAISONS ALFORT F.C.	30	10	0	0	4	44
ENT.SANTENY MANDRES	30	10	0	0	2	42
GENTILLY ATHLETIC CLUB	30	10	0	0	2	42
LIMEIL BREVANNES A.J.	30	10	0	0	2	42
ST MANDE F.C.	30	10	0	0	2	42
VITRY E.S.	30	10	0	0	2	42
AC CRETEIL	30	10	0	0	0	40
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	30	10	0	0	0	40
CAUDACIENNE ENT.S.	30	10	0	0	0	40
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	30	10	0	0	0	40
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	20	10	0	0	10	40
MAROLLES F.C.	30	10	0	0	0	40
NOISEAU STE S.	30	10	0	0	0	40
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	30	10	0	0	0	40
ORLY AC	30	10	0	0	0	40
ORMESSON U.S.	30	10	0	0	0	40
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	30	10	0	0	0	40
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	30	10	0	0	0	40
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	30	10	0	0	0	40
FONTENAY SS/BOIS U.S.	20	10	0	0	8	38
KREMLIN BICETRE C.S.A.	20	10	5	0	0	35
U. S. IVRY FOOTBALL	20	10	5	0	0	35
LUSITANOS ST MAUR U.S.	20	10	0	0	4	34
CHARENTON C.A.P.	20	10	0	0	2	32
SUCY F.C.	30	0	0	0	2	32
AVENIR SPORTIF D'ORLY	20	10	0	0	0	30
CHEVILLY LA RUE ELAN	20	10	0	0	0	30
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	30	0	0	0	0	30
VILLENEUVE ABLON U.S.	20	10	0	0	0	30
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	20	10	0	0	0	30
HAY LES ROSES C.A.	10	10	0	0	6	26
CHOISY LE ROI A.S.	10	10	0	0	4	24
ASOMBA	10	10	0	0	2	22
CHAMPIGNY F.C. 94	10	10	0	0	2	22
UNION SOLIDAIRE JEUNES TOUTES ORIGINES	10	10	0	0	2	22
VILLEJUIF U.S.	10	10	0	0	2	22
BONNEUIL S/MARNE C.S.	10	10	0	0	0	20
CACHAN C.O.	10	10	0	0	0	20
FRESNES A.A.S.	10	10	0	0	0	20
VILLECRESNES U. S.	10	10	0	0	0	20

Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2024**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr

Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
<p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
<p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
<p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p>
<p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p>	<p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p>

Procès-Verbaux



Procès-verbal N°4
Réunion du 13 janvier 2025

Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Mme Marie-Thérèse POLICON, Martine PASDELOUP, MM. Rodolphe MILET, Bernard ROCHETTE, Jean-Pierre MAGGI (CD), Michel COUFFIN, Jacques LEGUYADER

Assiste : M. Fred GALLONDE (CDA)

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, **c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs**, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

Dossier d'organisation des matches sensibles

N° 28266953 - RUNGIS US / CHOISY AS - match de championnat U16 / D1 – du 09/02/2025 à 13h00

La commission prend connaissance de la demande transmis par la commission de discipline du District du Val de Marne de Football

Réception :

Pour le club de CHOISY AS :

Absence non excusée des représentants du club de CHOISY AS

Pour le club de RUNGIS US :

M. COLOMBANI A. – Dirigeant (Manageur du club)

La commission informe le club présent de l'absence du club de CHOISY AS lors de la première convocation, que la commission se réunie pour la seconde fois et remercie le club de RUNGIS US pour sa présence et regrette l'absence non excusée du club de CHOISY AS.

La commission fait un rappel du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football et de son article 8 :

Les convocations pour l'organisation des matches sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :

1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2nde convocation : **Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission**

La commission conformément au règlement interne de la CDPME du district du Val de Marne de Football, dit match perdu au club de CHOISY AS suite à non-présence du club devant la CDPME (Deuxième absence devant la commission).

Transmet le dossier à la commission compétitions des championnats et coupes pour suite à donner.



Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR

N° 28268841 - FRESNES AAS / VILLIERS ES - Match de championnat- U16 / D3/C - (Match reporté à une date ultérieure - jusqu'à nouvel ordre)

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club **VILLIERS ES**

Réception :

Pour le club de FRESNES AAS :

M. GONCALVES HERREROS R. : Représentant le président

Pour le club du VILLIERS ES :

M. DUARTE F. : Président

M. FIGUEIRA L. : Référent sécurité du club

M. PASERO M. : Educateur de la catégorie

La CDPME échange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation de la rencontre.

À la suite des échanges avec les représentants des clubs et les membres de la commission, le club de FRESNES AAS ne peut accueillir cette rencontre sur ses installations pour des raisons de sécurité.

La commission demande au club de FRESNES AAS de proposer, avant le 20 février 2025, des installations sportives pouvant accueillir en toute sécurité cette rencontre. Cette rencontre se **tiendra à « HUIS CLOS »**,

Si le club de FRESNES AAS ne trouve pas d'installation sportive, avant cette date, par manque d'installation sportive, la rencontre ne pourra avoir lieu. Le dossier sera transmis à la commission compétente pour suite à donner.

Match classé sensible

N° 28267573 - AS ORLY / VILLENEUVE ABLON US - Match de championnat - U16 D2.B – (Match reporté à une date ultérieure - jusqu'à nouvel ordre)

Reprise du dossier :

La commission prend connaissance des informations transmis par le club de AS Orly :

La commission, à la lecture des informations communiqué par le club d'Orly AS, reste en attente de complément d'informations relatif à la sécurité mise en place par le club et la ville d'Orly, (Police municipale, manque d'information précises sur la configuration du stade proposé)

La commission demande au club de AS ORLY de transmettre les informations attendues, avant le 20 février 2025, la commission rappelle que les installations sportives doivent pouvoir accueillir en toute sécurité cette rencontre et que cette rencontre se **tiendra à « HUIS CLOS »**,

Match classé sensible

N° 29594765 - VILLENEUVE AFC / AS ORLY - Match de championnat - U18 D3.A - (Match reporté à date ultérieure jusqu'à, nouvel ordre)

Reprise du dossier :

La commission prend connaissance des informations transmis par le club de AS Orly :

La commission, à la lecture des informations communiqué par le club VILLENEUVE AFC , le terrain proposé ne correspond pas aux attentes de la commission permettant un bon déroulement de la rencontre au vue des risques évoqué lors de la réunion du 22 novembre 2024.

La commission demande au club de VILLENEUVE AFC de proposer, avant le 20 février 2025, des installations sportives pouvant accueillir en toute sécurité cette rencontre. Cette rencontre se **tiendra à « HUIS CLOS »**,

Si le club de VILLENEUVE AFC ne trouve pas d'installation sportive, avant cette date, par manque d'installation sportive, la rencontre ne pourra avoir lieu. Le dossier sera transmis à la commission compétente pour suite à donner.

Match classé sensible.

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 21 Janvier 2025

Présents : Mmes POLICON, MM. BOUSSARD, DIAZ, CHAMPION, BRUNET.

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros*

FERMETURE DES TERRAINS

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Le lundi 21 avril 2025
- Les jeudis 1 - 8 et 29 mai 2025

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

- **D1**
- **SENIORS :**
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
- **JEUNES FOOTBALL A 11 :**
3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- **FOOT A EFFECTIF REDUIT :**
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

- **Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.**
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
- **D2**
- SENIORS : 2 équipes
- JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
 - Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

- **D3**
- SENIORS : 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.
- **D4**
- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

POUR INFORMATION

D1 Tous les clubs sont en règle

D2 A et B

Obligation de trois équipes de jeunes parmi U14 – U15 – U16 -U18
Une des équipes peut être une équipe U15F ou U18F à 11.

534669 - Marolles FC

La Commission constate que le club ne répond pas aux obligations cette saison. Application de l'article 11.2.2.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

-Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

D3 A et B

ERRATUM : Il n'y a pas de clubs en infraction

Dérogation horaire annuelle

532710 -BENFICA S. VILLEJUIF E. Anciens D2.B

Les rencontres à domicile débiteront à 9h30 au lieu de 10h.

523264 - PARIS 13 ATLETICO 1 + 55 ans poule B

Les rencontres à domicile débiteront à 11h00 au lieu de 10h. Stade Carpentier.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

28265277 – CAUDACIENNE ES / BRY FC 2 Séniors D3.A du 19/01/2025

Courriel de Caudacienne ES du 17/01/25- terrain fermé par arrêté municipal.

La commission reporte Je match au 16/02/2025.

29577663 – USJTO CHOISY UKRAINE / ARCUEIL COM 2 Séniors D4.A du 19/01/2025

Courriel de Usjto Choisy Ukraine du 17/01/25 Tardif - terrain fermé par arrêté municipal.

La commission reporte Je match au 23/03/2025.

29577911 – ST MANDE FC 2 / GENERATION TAKTIK SP 1 Séniors D4.B du 19/01/2025

Lecture feuille de match.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de GENERATION TAKTIK SP 1.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER

CADRAGE	16 FEVRIER
1/8 FINALE	2 MARS
¼ FINALE	27 AVRIL
½ FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le tour de Cadrage qui auront lieu le 16 FEVRIER 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : tous les autres clubs encore qualifiés sont exempts.

Coupe VDM SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALE	2 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Coupe FOOT ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 MARS
1/4 FINALE	19 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT CDM

29577045 – VILLIERS ES 35 / NOISEAU STE S.35 CDM D1 du 19/01/2025

Lecture feuille de match. Match non joué, terrain impraticable.

La commission remet le match au 02/03/2025.

29577049 – MOLDAVIE FC 35 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 35 CDM D1 du 19/01/2025

Lecture feuille de match. Match non joué, terrain impraticable.

La commission remet le match au 02/03/2025.

Coupe CDM

CALENDRIER

CADRAGE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT ANCIENS

28263924 – CHAMPIGNY PORTUGAIS 41 / FONTENAY US 41 Anciens D1 du 26/01/2025

Courriel de Champigny du 21/01/2025, changement d'horaire (-1h)

Accord de la commission, le match aura lieu à 8h30 au lieu de 9h30.

28266650 – BOIS ABBE OUTRE MER 41 / VILLEJUIF E.BENFICA 41 Anciens D2.B du 19/01/2025

Courriel de Bois Abbé du 17/01/2025 - terrain fermé, arrêté municipal -

La commission reporte le match 02/03/2025.

28416781 – MELTING SPORT 42 / PARIS LISBONNE C 41 Anciens D3.B du 26/01/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 16/01/2025 – Problème de terrain

Accord de la commission, le match aura lieu le 16/02/25 à 9h30 au lieu de 10h, au stade Jean Bouin à Choisy le roi.

28267687 – CHAMPIGNY PORTUGAIS 42 / VILLENEUVOISE ANTILLAISE 42 Anciens D3.A du 19/01/2025

Courriel de Champigny du 17/01/2025 - terrain impraticable – arrêté municipal.

La commission remet le match au 23/02/2025.

Coupe Anciens VDM

CALENDRIER

1/16 FINALE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

30074790- FRESNES AAS 31 / VILLIERS ES 41 Coupe VDM Anciens du 12/01/2025

Reprise du dossier. Courriels des deux clubs.

Accord de la commission le match est fixé au mercredi 29/01/2025 à 20h00.

CHAMPIONNAT + 45 ANS

29595499 – ARRIGHI AS 31 / VILLENEUVE ABLON US 31 + 45 ans poule C du 19/01/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 17/01/2025, changement de date.

Accord de la commission, le match est remis au 06/04/2025.

29595505 – CHAMPIGNY PORTUGAIS 36 / NOGENT FC 41 + 45 ans poule C du 26/01/2025

Courriel de Champigny du 21/01/2025, changement d'horaire (-1h)

Accord de la commission, le match aura lieu à 10h30 au lieu de 9h30.

COUPE + 45 ANS

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

CRITERIUM + 55 ANS

29670359 - ORLY AC 31 / VILLEJUIF US 43 + 55 ans poule A du 26/01/2025

Courriel d'Orly du 21/01/25, terrain indisponible demande de report.

La commission demande aux 2 clubs de trouver une date pour disputer cette rencontre à communiquer à la Commission.

29671079 – ORLY AC 32 / CHAMPIGNY FC 94 42 + 55 ans poule B du 05/01/2025

Courriel d'Orly du 21/01/25, terrain fermé.

La commission demande aux 2 clubs de trouver une date pour disputer cette rencontre à communiquer à la Commission. Le match pourra se faire le 23/02/2025 en attente de l'accord de CHAMPIGNY FC.

CHAMPIONNAT FEMININES

CRITERIUM U11F- U13F – U15F

Début de la 2ème phase

U15 F - le samedi 8 février 2025

U11 F et U13F le dimanche 9 février 2025

SENIORS F D1
U15F / U13F / U11F

Coupe FEMININES

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 ^{ER} MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Coupe FEMININES U15 à 8

CALENDRIER

1 ^{er} tour	1 ^{er} FEVRIER
CADRAGE	1 ^{er} MARS
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	12 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
Finale	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le **1 FEVRIER 2025 à 15h** sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : VITRY ES 1.

Coupe du Val de Marne U15 F du 1^{er} Février (Matchs remis en raison des 1/16^{èmes} de finale de la coupe de Paris) :

N° 30162664 - THIAIS FF CLUB / SUCY FC remis au 15/02/25

N° 30162661 - ST MANDE FC / VGA ST MAUR remis au 15/02/25

N° 30162684 - FONTENAY SS/BOIS US / HAY LES ROSES CA remis au 15/02/25

N° 30162670 - VILLENEUVE AFC / US IVRY FOOTBALL remis 22/02/25

N°30162643 – ECOLE PLESSEENNE / CHAMPIGNY FC 94 remis au 22/02/25 – match de ligue en retard

N°30162644 – BOISSY FC / CO VINCENNES remis au 22/02/25 - match de ligue en retard

COUPE U20

CALENDRIER

1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U18

29594782 - ENT. SANTENY MANDRES 21 / SFC CANNAVEROIS 21 U18 D3.A du 19/01/2025

Courriel de Mandres Périgny du 17/01/25, report refusé par le club adverse.

Accord de la commission le match est remis au 16/03/2025 à 13h.

29594780 – CHAMPIGNY PORTUGAIS 21 / BONNEUIL CSM 22 U18 D3.A du 19/01/2025

Courriel de Champigny du 17/01/2025 - terrain impraticable – arrêté municipal.

La commission remet le match au 23/02/2025.

Coupe VDM U18

CALENDRIER

1/16 FINALE	2 MARS
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

CHAMPIONNAT U16

29683300 – NOGENT FC 23 / CHOISY LE ROI AS 24 U16 D4.B du 19/01/2025

Lecture de la feuille de match du 19/01/25.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de CHOISY LE ROI AS 24.

29683303 - SFC CANNAVEROIS 21 / GENTILLY AC 21 U16 D3.A du 26/01/2025

Courriel de SFCC du 21/01/25, demande de report (3 matchs sur même terrain)

Accord de la commission le match est remis au 02/03/2025.

28266953 - RUNGIS US 23 / CHOISY AS 21 U16 D1 du 09/02/2025

Dossier en retour de la CDPME du 13/01/25.

La commission enregistre le match perdu par pénalité à CHOISY LE ROI AS 21 (absence 2^{ème} convocation)

Coupe VDM U16

CALENDRIER

1/16 FINALE	16 FEVRIER
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le tour de Cadrage qui auront lieu le 16 FEVRIER 2025 à 13h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : tous les autres clubs encore qualifiés sont exempts.

Coupe VDM U16 AMITIE

CALENDRIER

CADRAGE	16 FEVRIER
1/8 FINALE	23 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le tour de Cadrage qui auront lieu le 16 FEVRIER 2025 à 13h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : tous les autres clubs encore qualifiés sont exempts.

CHAMPIONNAT U15

Coupe VDM U15

CALENDRIER

1/8 FINALE	1 FEVRIER
1/4 FINALE	22 MARS
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 1 FEVRIER 2025 à 15h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : Néant.

CHAMPIONNAT U14

29674091- BOISSY FC 22 / FC D'ALFORTVILLE 21 U14 Brassage Poule A du 18/01/25

Courriel de Boissy du 17/01/25 - terrain fermé, arrêté municipal.

La Commission neutralise la rencontre (sans influence sur le classement).

29675159 – ST MANDE FC 22 / CHARENTON CAP 23 U14 Brassage Poule F du 18/01/25

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de CHARENTON CAP 23.

29675913 – CRETEIL LUSITANOS FILLE 27 / BOISSY FC 21 U14 Brassage Poule I du 18/01/25

Lecture de la feuille de match du 18/01/25.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de BOISSY FC 21.

29676047 – VITRY CA 22 / SUCY FC 22 U14 Brassage Poule J du 18/01/25

Courriel de Sucy du 17/01/25.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de SUCY FC 22.

29675158 – LUSITANOS US 22 / SUCY FC 23 U14 Brassage Poule F du 18/01/25

Courriel de Sucy du 17/01/25.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de SUCY FC 23.

COUPE DU VAL DE MARNE U14

CALENDRIER

1/16 FINALE	1 FEVRIER
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 1 FEVRIER 2025 à 16h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CHEVILLY LARUE ELAN ou IVRY US.

COUPE DE AMITIE U14

CALENDRIER

1/16 FINALE	1 FEVRIER
1/8 FINALE	22 MARS
1/4 FINALE	26 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour le 2^{ème} tour qui auront lieu le 1 FEVRIER 2025 à 16h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

EXEMPT : Néant.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 20 janvier 2025

Président : M. GRESSIEN Georges,

Membres : Mme RANSOU Virginie et MM. MOUSTAMID Abdou, DIAZ Frédéric, MONNEY Valery

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss.

Absents excusés : Mmes NAZICAL Marie-Ange, et URREGO Mariza et MM. AMSELLEM Emile, FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, NOYON Joel.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

La commission rappelle :

- **Que la FMI doit être préparée** = La veille des rencontres sous peine de sanctions.

- **Afin que les dossiers soient traités** = il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL.

- **D'indiquer sur tous vos courriers officiels :**

* Le nom du club- L'objet de votre demande et les références des rencontres : (CATEGORIE U6 à U13- GROUPE- POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

*1 seul courrier ou un mail pour chaque sujet à traiter.

- **Le Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com**

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

- **Si non utilisation de l'application [GFER 94](#) (Problèmes techniques uniquement) :**

Les comptes-rendus des plateaux des U7/U9 sont à envoyer uniquement par Courrier postal :

au District Du Val-De-Marne De Football- **131, Boulevard Des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

- **Si utilisation de l'application [GFER 94](#) et difficultés pour envoyer :**

Les comptes rendus de plateaux (problèmes réseaux) :

- Récupérez le fichier Pdf créer sur le téléphone de l'éducateur (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),

- Transférez ce fichier à cfaer94@gmail.com.

- Technique : **DRISS** : 01.55.96.11.43 ou **HEDI** : 01.55.96.11.42.

- **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :**

Exemple 1 : équipe A /équipe B- U13- Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de

Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2024.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x.

Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

La Commission rappelle que la boîte mail utilisée pour le Football d'animation est :

cfaer94@gmail.com

Tout courrier qui ne sera pas envoyé à cette adresse ne sera pas traité.

U12 - U13

Courrier de ST MANDE F.C. du 15/01/2025

ST MANDE F.C. - LIMEIL BREVANNES A.J. Critérium Départemental U13-1 du 18/01/2025

Pris note de l'inversion des rencontres. Remerciements au Club de LIMEIL BREUVANNES A.J.

Courrier de VILLIERS S/MARNE ENT.S. du 17/01/2025

FONTENAY SOUS/BOIS - U.S./VILLIERS SMARNE ENT.S. Criterium Louis Lefevre du 18/01/2025

*Comme indiqué dans le mail du 17/01/2025, accord des deux clubs, les rencontres sont inversées.
Remerciements au Club VILLIERS S/MARNE ENT.S.*

Courrier de ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. du 19/01/2025

ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. - CHEVILLY LA RUE ELAN Critérium Départemental U13-2 du 25/01/2025

Rencontres inversées sous réserve de l'accord de vos adversaires.

*Si pas possible, rencontres reportées au **samedi 08/02/2025**.*

SAISON 2024 / 2025 : "ANNEXE FINANCIERE"	
U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	20,00 €
U6/U7-U8/U9 Feuille non-faite sur GFER94 (par club en déplacement),	20,00 €
U6/U7, U8/U9 et critères U11/U13 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT	100,00 €
<i>Non-retour des résultats et feuilles d'engagement (GFER94) des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,</i>	<i>50,00 € (par club)</i>
Disqualification : 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2 ^{ème} Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
U10/11 GFER94 non-utilisée	50,00 € (par équipe)
U12/U13 : Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2 ^{ème} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé aux Finales : Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1 ^{er} forfait- U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2 ^{ème} forfait- U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3 ^{ème} forfait- U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du lundi 20/01/2025

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON

Mrs FOPPIANI -LEFEBVRE - GUERCHOUN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre. Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOICATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

JEUNES

U14 D1 - MATCH 28350550 – FRESNES A.A.S. 21 / CRETEIL LUSITANOS F. 22 du 21/12/2024

Demande d'évocation du club de **FRESNES A.A.S. 21** par courriel du 07/01/2025 quant à la participation du joueur **COULIBALY Boubou**, ayant participé sous le numéro 14 à la dernière rencontre de l'équipe supérieure du club opposant le club de **CRETEIL LUSITANOS F. 22** à **AUBERVILLIERS JEUNES du 07/12/2024, cette équipe ne jouant pas le jour de la rencontre aucun joueur ne peut redescendre en équipe inférieure.**

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF, Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que le club de **CRETEIL LUSITANOS F. 22** informé le 13/01/2025 de la demande d'évocation, a formulé sa réponse par courriel le 14/01/2025.

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF, Jugeant en 1^{er} ressort l'évocation IRRECEVABLE car ne rentrant pas dans le champ d'application d'une évocation :

- Participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- Inscription sur la feuille de match et en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club ou d'un joueur non licencié,
- Acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements,
- Inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet d'une procédure de délivrance du certificat international de transfert,
- Infraction définie à l'article 207 des présents règlements.

Par ces motifs, la commission dit qu'il n'y a pas lieu à évocation et confirme le résultat acquis sur le terrain.

U14 Phase de brassage poule F - MATCH 29675124 – VILLIERS S/M. E.S. 22 / CHARENTON CAP 23 du 11/01/2025

Réserve du club de **VILLIERS S/M. E. S. 22** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de **CHARENTON CAP 23** au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation HORS PERIODE.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts de U12 à U18 (article 160 des RG de la F.F.F.), le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à QUATRE dont 1 « hors période normale », sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5, 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de **CHARENTON CAP 23** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique, 2 joueurs titulaires de licences « mutations hors délais » 2024/2025 à savoir :

LELO WA BALENDA Kayden (MH 19/09)

BAAROUN Youstri (MH 19/07)

Considérant que le club de **CHARENTON CAP 23** a fait figurer plus de 1 joueurs « **mutation hors période normale** » et est donc en infraction avec l'article 160 du R.S.G. de la F.F.F.

*La commission dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité au club de **CHARENTON CAP 23 (-1 point, 0 but)** pour en attribuer le gain au club de **VILLIERS S/M. E. S. 22 (3 points, 1 but)**.*

Débit : **CHARENTON CAP 23 50 euros**

Crédit : **VILLIERS S/M. E. S. 22 43,50 euros**

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 20 janvier 2025

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :
La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

CHAMPIONNATS

FUTSAL D1

28352058- CHEVILLY LARUE ELAN 1 / CHAMPIGNY CF2 Futsal D1 du 25/01/2025

Courriel de CHEVILLY LARUE ELAN en date du 16/01/2025 et de la municipalité en date du 17/01/2025 informant de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission reporte la rencontre au samedi 01/03/2025.

Prévenir équipe adverse.

La commission rappelle pour la dernière fois au Club de CHEVILLY LARUE ELAN que pour toute communication avec le District, il est nécessaire et obligatoire d'utiliser l'adresse électronique officielle du club sous peine qu'elle ne soit pas traitée. Avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur les délais de 72h pour les rencontres officielles.

MATCHS REMIS

28385698 - RUNGIS US 2 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 10/01/2025 ***reporté au 07/02/2025***

29970398 - BOISSY UJ 1 / C'NOUES 1 C. VDM du 18/01/2025 ***reporté au 08/02/2025***

29970450 - BOISSY FC 1 /CHEVILLY LARUE ELAN 1 C. VDM du 18/02/2025 ***reporté au 08/02/2025***

28352043 - C'NOUES 2 / RUNGIS US 1 Futsal D1 du 23/11/2024 ***reporté au 09/02/2025***

29970399 - KB FUTSAL 2 /VSG FUTSAL 1 C. VDM du 19/01/2025 ***reporté au 09/02/2025***

28352058- CHEVILLY LARUE ELAN 1 / CHAMPIGNY CF2 Futsal D1 du 25/01/2025 ***reporté 01/03/2025***

29989909 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 C. VDM du 08/02/2025 ***reporté au 01/03/2025***

COUPE VDM FUTSAL

Calendrier prévisionnel des tours

Tour n°1 (16^e) : du 13 au 19 janvier 2025
Tour n°2 (8^e) : du 24 février au 02 mars 2025
Tour n°3 (1/4) : du 24 au 30 mars 2025
Tour n°4 (1/2) : du 23 au 27 avril 2025
Tour n°5 (Finale) : du 27 au 30 avril 2025

Match N°1 : 29970395 - B2M FUTSAL 3 /VILLENEUVE ABLON US 2	le 18/01/2025	5-0 (FFT)
Match n°2 : 29970396 - CHAMPIGNY CF 2/ B2M FUTSAL 1	le 18/01/2025	2-3
Match N°3 : 29970397 - CRETEIL FUTSAL US 2/ L'HAY LES ROSES AS 1	le 18/01/2025	4-6
Match N°4 : 29970398 - BOISSY UJ 1 / C'NOUES 1	le 08/02/2025	
Match N°5 : 29970399 - KB FUTSAL 2 /VSG FUTSAL 1	le 09/02/2025	
Match N°6 : 29970400 - ST MAURICE AJ 1/ CRETEIL FUTSAL US 1	le 18/01/2025	
Match N°7 : 29970401 - VILLENEUVE ABLON US 1 / VITRY ASC 3	le 18/01/2025	3-5
Match N°8 : 29970402 - RUNGIS US 1 / VISION NOVA 1	le 17/01/2025	10-9
Match N°9 : 29989909 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1	le 01/03/2025	
Match N°10 : 29970450 - BOISSY FC 1 /CHEVILLY LARUE ELAN 1	le 08/02/2025	
Match N°11 : 29970405 - CHEVILLY EL 2 / MAISON ALFORT FC	le 17/01/2025	5-0 (Forfait Maisons Alfort)
Match N°12 : 29970406 - VITRY ASC 1 / RUNGIS US 2	le 18/01/2025	9-3
Match N°13 : 29970407 CITOYEN DU MONDE 1 / VSG FUTSAL 2	le 17/01/2025	
Match N°14 : 29970408 - VITRY 94 ACADEMIE FC 1 / VITRY ASC 2	le 18/01/2025	
Match N°15 : 29970409 - VITRY CA 1 / C'NOUES 2	le 16/01/2025	0-9

Priorité aux rencontres de championnat ou de coupes de Ligue programmées à ces dates.

Match N°1 : 29970395 - B2M FUTSAL 3 /VILLENEUVE ABLON US 2 C. VDM du 18/01/2025

Réception d'un courriel très tardif de VILLENEUVE ABLON US en date du 18/01/2025 informant du forfait de leur équipe 2 Futsal sur la rencontre cité en objet.

La Commission enregistre le forfait de VILLENEUVE ABLON US 2, B2M FUTSAL 3 qualifié pour la suite de la compétition.

Match N°4 : 29970398 - BOISSY UJ 1 / C'NOUES 1 C. VDM du 18/01/2025

Réception d'un courriel tardif de C'NOUES en date du 16/01/2025 informant de deux rencontres le même jour, Coupe de Paris et Coupe du Val de Marne de leur équipe 1 Futsal.

La Commission reporte la rencontre au samedi 08/02/2025.

Prévenir équipe adverse.

La commission rappelle pour la dernière fois au Club de C'NOUES que pour toute communication avec le District, il est nécessaire et obligatoire d'utiliser l'adresse électronique officielle du club sous peine qu'elle ne soit pas traitée. Avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur les délais de 72h pour les rencontres officielles.

Match N°9 : 29989909 - B2M FUTSAL 2 / CHAMPIGNY CF 1 C. VDM du 18/01/2025 reporté au 08/02/2025

Courriel du club de CHAMPIGNY CF en date du 19/01/2025 informant que s'étant qualifié ils ont une rencontre de Coupe Nationale Futsal le 08/02/2025.

La Commission reporte la rencontre au samedi 01/03/2025.

Prévenir équipe adverse.

Match N°10 : 29970450 - BOISSY FC 1 /CHEVILLY LARUE ELAN 1 C. VDM du 18/01/2025

Courriel de BOISSY FC et de la municipalité en date du 17/01/2025 informant de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission reporte la rencontre au samedi 08/02/2025.

Prévenir équipe adverse.

La commission rappelle pour la dernière fois au Club de BOISSY FC que pour toute communication avec le District, il est nécessaire et obligatoire d'utiliser l'adresse électronique officielle du club sous peine qu'elle ne soit pas traitée. Avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur les délais de 72h pour les rencontres officielles.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 23 janvier 2025

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

Pour la 2^{ème} saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de Feuille de match manquante :

ANCIENS D2 :

Arrighi AS / Suprêmes Béliers du 05/01/25

U16 D3 :

Sucy FC / FC Alfortville du 12/01/25

U14 – Phase de Brassage :

Choisy AS / Fresnes AAS du 11/01/25

St Mandé FC / Sucy FC du 11/01/25

FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général :

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 12/01/2025) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
ANCIENS D4 Elephant Cot D'Ivoir 41	24/11/2024		
CDM D1 St Maur Lusitanos 35	01/12/2024		
FUTSAL D1 Maisons Alfort Fc 1 Rungis U.S. 1	27/10/2024 27/10/2024		
SENIORS D3 Us Ivry Football 3	24/11/2024		
U18 D1 Us Ivry Football 22	24/11/2024		
COUPE AMITIE U16 Perreux As Fran 22	27/10/2024		
U16 D3 Ormesson U.S. 21 F.C. D'Alfortville 21 Villeneuve Afc 22 F.C. D'Alfortville 21	17/11/2024 17/11/2024 24/11/2024 12/01/2025		
U16 D4 Choisy Le Roi As 24 Bry F.C. 21	03/11/2024 24/11/2024		
U15 D1 Vitry Ca 1 Maisons Alfort Fc 1	16/11/2024 23/11/2024		
U15F Kremlin Bicêtre Csa 1 Ecole Plésséenne De 1 Boissy F.C. 1	16/11/2024 23/11/2024 30/11/2024	23/11/2024	
U14 D1 Villejuif U.S. 22 Fresnes A.A.S. 21	30/11/2024 14/12/2024		
U14 BRASSAGE F.C. D'Alfortville 21 Champigny F.C. 94 22 St Mande Fc 21 Val De Fontenay As 21 Avenir Sportif Orly 22	09/11/2024 16/11/2024 16/11/2024 14/12/2024 11/01/2025		
U13F Bonneuil S/Marne Csm 1 F.C. D'Alfortville 1 Kremlin Bicetre Csa 1 Fontenay Ss/Bois Us 1	10/11/2024 24/11/2024 15/12/2024 12/01/2025	17/11/2024	
U11F St Mande Fc 1 Us Ivry Football 1 Limeil Brevannes A.J 1 Us Ivry Football 2	10/11/2024 01/12/2024 12/01/2025 12/01/2025	15/12/2024 12/01/2025	

ANNEXES

Début formation		Fin de la formation		
Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i>)	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i>)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFF1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFF1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL

PRÉSENTIEL

FIN FORMATION
DISTANCIEL

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL

PRÉSENTIEL

FIN FORMATION
DISTANCIEL

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFE1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFE1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CF1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X



Tous en Bleu pour l'USCL !



NATIONAL 2
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

CALENDRIER

SAISON 2024/2025



AOÛT

J1	17	CHAMBLY	0000
J2	24	WASQUEHAL	0000
J3	31	CHANTILLY	0000

JANVIER

J15	11	FURIANI	0000
J16	18	WASQUEHAL	0000
J17	25	CHANTILLY	0000

SEPTEMBRE

J4	07	VILLERS/HOULGATE	0000
J5	14	BIESHEIM	0000
J6	21	THONVILLE	0000

FÉVRIER

J18	08	VILLERS/HOULGATE	0000
J19	15	BIESHEIM	0000
J20	22	THONVILLE	0000

OCTOBRE

J7	05	BALAGNE	0000
J8	19	BEAUVAIS	0000

MARS

J21	08	BALAGNE	0000
J22	15	BEAUVAIS	0000
J23	22	FLEURY	0000

NOVEMBRE

J9	02	FLEURY	0000
J10	09	FEIGNIES A.	0000
J11	23	FC 93	0000

AVRIL

J24	05	FEIGNIES A.	0000
J25	12	FC 93	0000
J26	19	HAGUENAU	0000
J27	26	EPINAL	0000

DÉCEMBRE

J12	07	HAGUENAU	0000
J13	14	EPINAL	0000
J14	21	AUBERVILLIERS	0000

MAI

J28	03	AUBERVILLIERS	0000
J29	10	FURIANI	0000
J30	17	CHAMBLY	0000

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION

RENT CAR

 PROCHE,  CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme



Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	3000 km	KM supp
A	ECO 3P	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23		
B	CITADINE 5P	Clio, Polo, 208 ou similaire	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24		
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	Clio, Polo, 208 ou similaire	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24		
C	AFFAIRE	Golf, 308, Megane ou similaire	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25		
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	Golf, 308, Megane ou similaire	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25		
D	CONFORT	Qashqai, 3008, Renegade ou similaire	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28		
DP	CONFORT BOITE AUTO	Qashqai, 3008, Renegade ou similaire	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28		
DMP	MULTISPACE	Touran, 5008, X-trail ou similaire	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29		
E	BERLINE	Talisman, 508, Passat ou similaire	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00		
EP	BERLINE BOITE AUTO	Talisman, 508, Passat ou similaire	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31		
F	MINIBUS 9 places	Trafic 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34		
FP	MONOSPACE 7places	Espace, Sharan ou similaire	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34		

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) : Inclus
Garantie vol (TP) : Inclus
Assistance 24H/24

Inclus
Inclus

Tampon et signature